

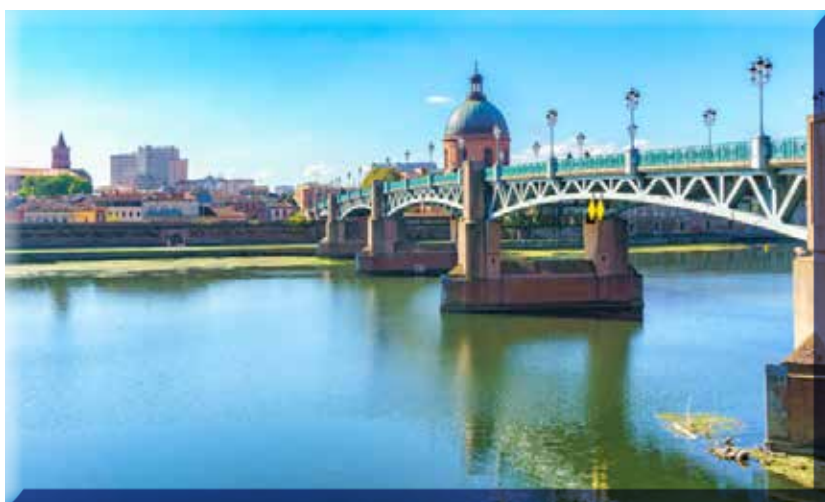


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Annuaire de l'inspection du travail



Haute-Garonne

Directrice départementale adjointe : Sylvie MARTINOU

Responsable du système de l'inspection du travail : Patricia LAURET

1 Place Émile Blouin 31952 Toulouse Cedex 9

Service de renseignements en droit du travail :

- Réception du public : sur rendez-vous via le site
<https://www.smartagenda.fr/pro/direccte-occitanie/rendez-vous/>
- Renseignements téléphonique : numéro de téléphone unique du lundi au vendredi

0 806 000 126

Service gratuit
+ prix appel

- Courriel : ddets-renseignements-travail@haute-garonne.gouv.fr

Service rupture conventionnelle : 05 32 98 00 98 ou 05 32 98 01 02

Unité de contrôle 2 composée de 9 sections

Responsable : Paul ARTUSO

Unité de contrôle 2 : Secteur Sud/Sud-Ouest

Tél : 05 32 98 01 11

ddets-uc2@haute-garonne.gouv.fr

Agent de contrôle

SIMONET Renaud - inspecteur du travail

Section 310201

La section 2.1 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteurs agricole et transports routiers exclus) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- Communes de : Leguevin ; La Salvetat St Gilles ; Plaisance du Touch ; Tournefeuille ; Villeneuve Tolosane ;
- Commune de Toulouse :
 - o IRIS 5102 Milan
 - o IRIS 5201 Lestang
 - o IRIS 5202 Tel Aviv
 - o IRIS 5203 Van Gogh
 - o IRIS 5204 Goya
 - o IRIS 5701 Ferdinand de Lesseps
 - o IRIS 5702 Ramelet Moundi

Agent de contrôle

ABRASSART Loïc - Inspecteur du travail

Section 310202

La section 2.2 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteurs agricole et transports routiers exclus) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- Commune de Cugnaux
- Commune de Toulouse :
 - IRIS 5601 Basso Cambo (côté nord jusqu'à la route de St Simon; numéros impairs inclus)
 - ainsi que la rue Roger CAMBOULIVES, l'impasse Paul MESPLE, la rue Paul MESPLE (du n°11 à 17 inclus) et les établissements de l'association ARSEEA situés chemin de COLASSON, avenue du Général de CROUTTE et rue Paulin TALABOT.

Agent de contrôle

LEBLAIS-HOULES Nadège - Inspectrice du travail

Section 310203

La section 2.3 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteurs agricole et transports routiers exclus) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- Communes de : Bonrepos-sur-Aussonnelle ; Bragayrac ; Cambernard ; Empeaux ; Fonsorbes ; Fontenilles ; Lamasquère ; Saiguède ; Sainte-Foy-de-Peyrolières ; Saint-Lys ; Saint-Thomas
- Commune de Toulouse :
 - o IRIS 5502 Saint Simon Est
 - o IRIS 5503 Saint Simon Ouest
 - o IRIS 5601 Basso Cambo :
 - côté sud jusqu'à la route de St Simon; numéros pairs inclus
 - et à l'exception de la rue Roger CAMBOULIVES, l'impasse Paul MESPLE, la rue Paul MESPLE (du n° 11 à 17 inclus) et les établissements de l'association ARSEEA situés chemin de COLASSON, avenue du Général de CROUTTE et rue Paulin TALABOT

Agent de contrôle

MAZARS Céline - Inspectrice du travail

Section 310204

La section 2.4 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteurs agricole et transports routiers exclus) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Commune de Toulouse : IRIS 3201 Morvan ; IRIS 3202 Loire ; IRIS 3203 Vestrepain ; IRIS 3401 Tellier (partiel); IRIS 5402 Machado (sauf rue Jacques Babinet) ; IRIS 5801 Sauvegrain; IRIS 5802 Les Capelles

La section 2.4, à vocation agricole, reçoit également une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du secteur agricole exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes : Aucamville ; Aigrefeuille; Albiac ; Aureville ; Auriac-sur-vendinelle ; Aurin ; Auzeville-tolosane ; Auzielle ; Azas ; Balma ; Bazus ; Beaupuy ; Beauville ; Belestia-en-lauragais ; Bessieres ; Bondigoux ; Bonrepos-riquet ; Boulloc ; Bourgsaint-Bernard Bruguières; Buzet-sur-tarn ; Cambiac ; Caragoudes ; Caraman ; Castanet-tolosan ; Castelnest; Castelmaurou ; Castelnau-d'estretfonds ; Cepet ; Clermont-le-fort ; Dremil-lafage ; Falga; Fenouillet ; Flourens ; Fonbeauzard ; Francarville ; Fronton ; Ganac-sur-Garonne ; Gargas ; Garidech ; Gaure ; Gemil; Goyrans ; Gragnague ; Gratentour ; Juzes ; La magdelaine-sur-tarn ; La salvetat-lauragais ; Labastide-saint-sernin ; Labège ; Lacroix-falgarde; Lanta ; Lapeyrouse-fossat ; Launaguet ; Lauzerville ; Lavalette ; Layrac-sur-tarn ; Le born ; Le cabanial ; Le faget ; Lespinasse; Loubens-lauragais ; L'union ; Mascarville ; Maurens ; Maureville ; Mervilla ; Mirepoix-sur-tarn; Mondouzil; Mons ; Montastruc-la-conseillère ; Montberon ; Montegut-lauragais ; Montjoire Montpitol ; Montrabe; Mourvillesbasses ; Mourvilles- hautes ; Nogaret ; Paulhac ; Pechabou ; Pechbonnieu ; Pechbusque ; Pin-balma ; Preserville ; Prunet ; Quint-fonsegrives ; Rebigue ; Revel; Roqueseriere ; Rouffiac-tolosan; Roumens ; Saint-Alban ; Sainte-foy-d'aigrefeuille ; Saint-felix-lauragais ; Saint-genies-bellevue ; Saint-jean ; Saint-jean-lherm ; Saint-jory ; Saint-julia ; Saint-loup-cammas ; Saint-marcel-paulel ; Saint-orens-de-gameville ; Saint-pierre ; Saint-pierre-de-lages ; Saint-rustice ; Saint-sauveur ; Saussens ; Segreville ; Tarabel ; Toutens ; Vacquiers ; Vallesvilles; Vaudreuille ; Vaux ; Vendine ; Verfeil; Vieille-toulouse ; Vigoulet-auzil ; Villaries ; Villaudric ; Villematier ; Villemur-sur-tarn ; Villeneuve-les-bouloc

Agent de contrôle

CHEVER Elisabeth - Inspectrice du travail

Section 310205

La section 2.5 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteurs agricole et transports routiers exclus) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants : Communes de Bax ; Bois de la Pierre ; Canens ; Capens ; Carbonne ; Castagnac; Castelnau-Picampeau ; Casties-Labrande ; Fustignac ; Gensac sur Garonne ; Goutevernisse ; Gouzens ; Gratens. Lacaugne ; Lafitte-Vigordane ; Lahitère ; Lapeyrère ; Latour ; Latrape ; Lavelanet de Comminges ; Le Fousseret ; Longages ; Lussan Adeilhac ; Mailholas ; Marignac-Lasclares ; Marquefave ; Massabrac ; Mauzac ; Montaut ; Montbrun-Bocage ; Montbrun-Bourjac ; Montesquieu-Volvestre ; Montgazin ; Montoussin ; Noé ; Peyssies ; Pouy-de-Touges ; Rieux-Volvestre ; Saint-Araille ; Saint-Christaud ; Saint Elix le Château ; Saint Julien sur Garonne ; Saint Sulpice Sur Lèze ; Salles sur Garonne ; Sénarens

Commune de Toulouse :

IRIS 3401 Tellier (partiel)

IRIS 5001 Zone d'Activités Sud uniquement :

- rue André Clou ;
- avenue De Larrieu ;
- rue Gaston Evrard ;
- rue René Sirot

IRIS 5101 Gironis

IRIS 5302 Poulenc

IRIS 5303 Auriacombe

IRIS 5401 Les Vergers

IRIS 5402 Antonio Machado uniquement rue Jacques Babinet

Agent de contrôle

DUCHON Eric - Contrôleur du travail

Section 310206

La section 2.6 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteur transports routiers exclus) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Commune de Toulouse : Quartiers IRIS 2901 Touraine
IRIS 2902 Bigorre
IRIS 2903 Bordelongue
IRIS 3001 Lambert
IRIS 3002 Mermoz
IRIS 3101 Fontaine Lestang (partiel)
IRIS 3401 Tellier (partiel)
IRIS 3402 Hippodrome (partiel)
IRIS 5301 Edouard Bouilleres

La section 2.6 reçoit également une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du secteur agricole exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes : Aignes ; Auragne ; Auribail ; Aussonne ; Auterive ; Avignonet-lauragais ; Ayguesvives ; Bax ; Baziege ; Beaufort ; Beaumont-sur-leze ; Beateville ; Beauzelle ; Belberaud ; Belbeze-de-lauragais ; Bellegarde-sainte-marie ; Belleserre ; Berat ; Blagnac ; Bois-de-la-pierre ; Bonrepos-sur-aussonnelle ; Bragayrac ; Brax ; Bretx ; Brignemont ; Cabanac-seguenville ; Cadours ; Cagnac ; Calmont ; Cambernard ; Canens ; Capens ; Carbonne ; Castagnac ; Castelnau-Picampeau ; Casties-Labrande ; Caubiac ; Caujac ; Cessales ; Cintegabelle ; Colomiers ; Cornebarrieu ; Corronsac ; Cox ; Cugnaux ; Daux ; Deyme ; Donneville ; Drudas ; Eaunes ; Empeaux ; Escalquens ; Espanes ; Esperce ; Fenouillet ; Folcarde ; Fonsorbes ; Fontenilles ; Forgues ; Fourquevaux ; Frouzins ; Fustignac ; Gaillac-toulza ; Garac ; Gardouch ; Gensac-sur-Garonne ; Gibel ; Goutevernisse ; Gouzens ; Gratens ; Grazac ; Grenade ; Grepiac ; Issus ; La salvetat-saint-Gilles ; Labarthe-sur-leze ; Labastide-beauvoir ; Labastide-clermont ; Labastidet ; Labruyere-dorsa ; Lacagne ; Lafitte-Vigordane ; Lagarde ; Lagardelle-sur-leze ; Lagrace-dieu ; Lagraulet-saint-nicolas ; Lahage ; Lahitère ; Lamasquere ; Lapeyrère ; Lareole ; Larra ; Lasserre ; Latour ; Latrape ; Launac ; Lautignac ; Lavelanet-de-Comminges ; Lavernose-lacasse ; Le burgaud ; Le castera ; Le fauga ; Le Fousseret ; Le gres ; Le pin-murelet ; Leguevin ; Levignac ; Lherm ; Longages ; Lussan-Adeilhac ; Lux ; Mailholas ; Marignac-Lasclares ; Marliac ; Marquefave ; Massabrac ; Mauremont ; Mauressac ; Mauvaisin ; Mauzac ; Menville ; Merenvielle ; Merville ; Miremont ; Mondonville ; Mones ; Monestrol ; Montaigut-sur-save ; Montastruc-saves ; Montaut ; Montbrun-Bocage ; Montbrun-lauragais ; Montclar-lauragais ; Montégut-Bourjac ; Montesquieu-lauragais ; Montesquieu-Volvestre ; Montgaillard-lauragais ; Montgazin ; Montgeard ; Montgiscard ; Montgras ; Montlaur ; Montoussin ; Muret ; Nailloux ; Noe ; Noueilles ; Odars ; Ondes ; Pelleport ; Peyssies ; Pibrac ; Pinsaguel ; Pins-justaret ; Plagnole ; Plaisance-du-touch ; Pompertuzat ; Portet-sur-garonne ; Poucharramet ; Pouy-de-Touges ; Pouze ; Pradere-les-bourguets ; Puydaniel ; Puysegur ; Ramonville-saint-agne ; Renneville ; Rieumajou ; Rieumes ; Rieux-Volvestre ; Roques ; Roquettes ; Sabonneres ; Saiguede ; Saint-Araille ; Saint-cezert ; Saint-Christaud ; Saint-clar-de-riviere ; Saint-Élix-le-Château ; Saint-germier ; Saint-hilaire ; Saint-Julien-sur-Garonne ; Saint-leon ; Saint-lys ; Saint-paul-sur-save ; Saint-rome ; Saint-sulpice-sur-leze ; Saint-thomas ; Saint-vincent ; Sainte-foy-de-peyrolières ; Sainte-livrade ; Sajas ; Salles-sur-Garonne ; Saubens ; Saveres ; Seilh ; Sénarens ; Seyre ; Seysses ; Thil ; Toulouse ; Tournefeuille ; Trebons-sur-la-grasse ; Vallegue ; Varennes ; Venerque ; Vernet ; Vieilleville ; Vignaux ; Villate ; Villefranche-de-lauragais ; Villeneuve-tolosane ; Villeneuve.

La section 2-6 est compétente pour les mines et carrières ne comportant pas d'installations souterraines accessibles aux travailleurs, tel que défini à l'article 1 de la présente décision, et pour les concessions hydroélectriques situés sur l'ensemble du département hors ceux situés sur les sections 2-7 et 2-8.

Agent de contrôle

LEVIF Liliane - Inspectrice du travail

Section 310207

La section 2.7 située sur le site détaché de Saint-Gaudens, exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements (secteur agricole inclus, secteur des transports routiers exclu), exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes : Agassac ; Alan ; Ambax ; Anan ; Arbas ; Arbon ; Arguenos ; Arnaud-Guilhem ; Aspet ; Aulon ; Aurignac ; Ausseing ; Auzas ; Bachas ; Beauchalot ; Belbèze-en-Comminges ; Benque ; Boissède ; Boussan ; Boussens ; Bouzin ; Cabanac-Cazaux ; Cassagnabère-Tournas ; Cassagne ; Castagnède ; Castelbiague ; Castelgaillard ; Castillon-de-Saint-Martory ; Cazac ; Cazaunous ; Cazeneuve-Montaut ; Cazère ; Chein-Dessus ; Coueilles ; Couladère ; Couret ; Encausse-les-Thermes ; Eoux ; Escoulis ; Esparron ; Estadens ; Estancarbon ; Fabas ; Figarol ; Fougaron ; Franczal ; Francon ; Frontignan-Savès ; Ganties ; Goudex ; Herran ; His ; Izaut-de-L'Hôtel ; Juzet-d'Izaut ; Labarthe-Inard ; Labastide-Paumès ; Laffite-Toupière ; Landorthe ; Latoue ; Le Fréchet ; Le plan ; Lescuns ; Lespiteau ; Lestelle-de-Saint-Martory ; Lieoux ; Lilhac L'Isle-en-Dodon ; Mancieux ; Mane ; Marignac-Laspeyres ; Martisserre ; Martres-Tolosane ; Mauran ; Mauvezin ; Mazères-sur-Sarlat ; Milhas ; Mirambeau ; Miramont-de-Comminges ; Molas ; Mondavezan ; Montastruc-de-Salie ; Montberaud ; Montbernard ; Montclar-de-Comminges ; Montespan ; Montesquieu-Guittaut ; Montgaillard-de-Salies ; Montoulieu-Saint-Bernard ; Monsaunès ; Palaminy ; Peyrissas ; Peyrouzet ; Plagne ; Pointis-Inard ; Polastron ; Proupiary ; Puymaurin ; Razecueillé ; Rieucazé ; Riolas ; Roquefort-sur-Garonne ; Rouède ; Saint-André ; Saint-Élix-Séglan ; Saint-Frajou ; Saint-Laurent ; Saint-Martory ; Saint-Médard ; Saint-Michel ; Saleich ; Salerm ; Salies-du-Salat ; Samouillan ; Sana ; Saint-Gaudens(*) ; Savarthès ; Sengouagnet ; Sepx ; Soueich ; Terrebasse ; Touille ; Urau.

* Saint-Gaudens uniquement sur les IRIS :

- Quartier est ;
- Quartier nord.

La section 2-7 est compétente pour les mines et carrières ne comportant pas d'installations souterraines accessibles aux travailleurs, tel que défini à l'article 1 de la présente décision, et pour les concessions hydroélectriques situés sur son territoire.

Agent de contrôle

Mc ALEER Catherine - Inspectrice du travail

Section 310208

La section 2.8 située sur le site détaché de Saint-Gaudens, exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements (secteur agricole inclus, secteur des transports routiers exclu), exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes :

Antichan-de-Frontignes ; Antignac ; Ardiège ; ; Argut-Dessous ; Arlos ; Artigue ; Aspriet-Sarrat ; Ausson ; Bachos ; Bagiry ; Bagnères-de-Luchon ; Balesta ; Barbazan ; Baren ; Benque-Dessous-et-Dessus ; Bezins-Garraux ; Billière ; Binos ; Blajan ; Bordes-de-Rivière ; Boudrac ; Boulogne-sur-Gesse ; Bourg-d'Oueil ; Boutx ; Burgalays ; Cardeilhac ; Castéra Vignoles ; Castillon-de-Larboust ; Cathervielle ; Caubous ; Cazarilh-Laspènes ; Cazaril-Tambourès ; Cazaux-Layrisse ; Cazeaux-de-Larboust ; Charlas ; Chaum ; Ciadoux ; Cier-de-Luchon ; Cier-de-Rivière ; Cierp-Gaud ; Cirès ; Clarac ; Cuguron ; Escanecrabe ; Esténos ; Eup ; Fos ; Franquevielle ; Fronsac ; Frontignan-de-Comminges ; Galié ; Garin ; Génos ; ; Gensac-de-Boulogne ; Gouaux-de-Larboust ; Gouaux-de-Luchon ; Gourdan-Polignan ; Guran ; Huos ; Jurvielle ; Juzet-de-Luchon ; Labarthe-Rivière ; Labroquère ; Lalouret-Laffiteau ; Larcen ; Larroque ; Le Cuing ; Lécussan ; Lège ; Les Tourreilles ; Lespugue ; Lodes ; Loudet ; Lourde ; Luscan ; Malvezie ; Marignac ; Martres-de-Rivière ; Mayrègne ; Melles ; Moncaup ; Mondilhan ; Montauban-de-Luchon ; Mont-de-Galié ; Montgaillard-sur-Save ; Montmaurin ; Montréjeau ; Moustajon ; Nénigan ; Nizan-Gesse ; Oô ; Ore ; Payssous ; Péguilhan ; Pointis-de-Rivière ; Ponlat-Taillebourg ; Portet-de-Luchon ; Poubeau ; Régades ; Saccourvielle ; Saint-Aventin ; Saint-Béat-Lez ; Saint-Bertrand-de-Comminges ; Saint-Ferréol-de-Comminges ; Saint-Gaudens* ; Saint-Ignan ; Saint-Lary-Boujean ; Saint-Loup-en-Comminges ; Saint-Mamet ; Saint-Marcet ; Saint-Paul-d'Oueil ; Saint-Pé-d'Ardet ; Saint-Pé-Delbosc ; Saint-Plancard ; Salles-et-Pratviel ; Saman ; Sarrecave ; Sarremezan ; Sauveterre-de-Comminges ; Saux-et-Pomarède ; Sédeilhac ; Seilhan ; Signac ; Sode ; Trébons-de-Luchon ; Valcabrière ; Valentine ; Villeneuve-de-Rivière ; Villeneuve-Lécussan

* Saint-Gaudens uniquement sur les IRIS :

- Saint-Gaudens-Coteaux ;
- Saint-Gaudens-Garonne ;
- Quartier Ouest ;
- Coeur de ville.

La section 2-8 est compétente pour les mines et carrières ne comportant pas d'installations souterraines accessibles aux travailleurs, tel que défini à l'article 1 de la présente décision, et pour les concessions hydroélectriques situées sur son territoire.

Agent de contrôle

BENEZECH Fabien - Inspecteur du travail

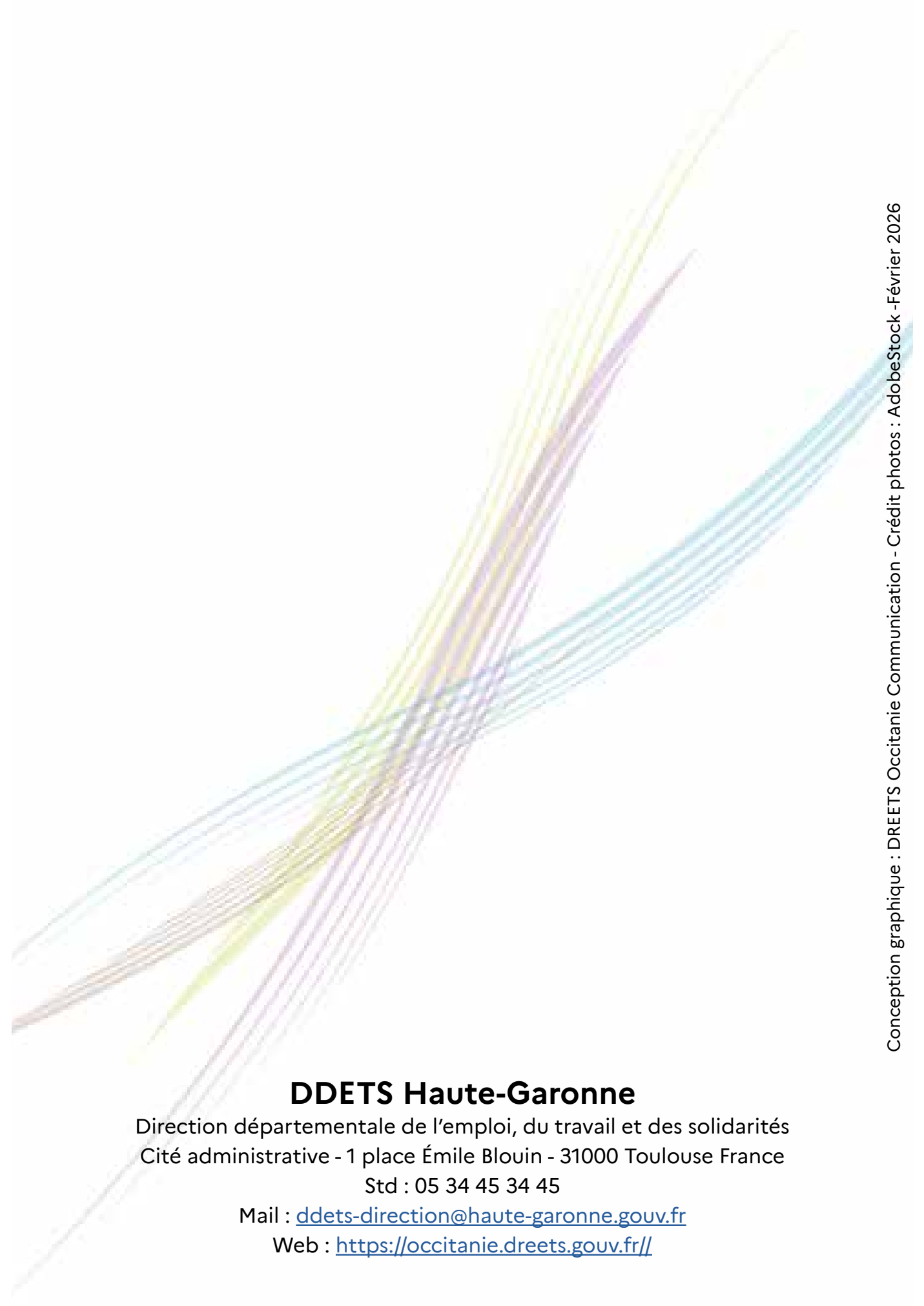
Section 310209

La section 31-02-09 exerce une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du secteur des transports routiers relevant des codes NAF suivants :

- Transports urbains et suburbains de voyageurs : 4931 Z (sauf TISSEO Voyageurs)
- Transport routier de voyageurs : 4939 A et 4939 B
- Transports routiers de frêt marchandises : 4941 A et 4941 B
- Location de camions avec chauffeur : 4941 C
- Déménagement : 4942 Z
- Entreposage et stockage : 5210 A et 5210 B
- Autres services auxiliaires (dont messagerie) : 5229 A et 5229 B
- Taxis : 4932 Z
- Ambulances : 8690A

Sur les territoires suivants :

- L'ensemble de l'unité de contrôle 1
- l'ensemble de l'unité de contrôle 2
- l'ensemble de l'unité de contrôle 3.



DDETS Haute-Garonne

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Cité administrative - 1 place Émile Blouin - 31000 Toulouse France

Std : 05 34 45 34 45

Mail : ddets-direction@haute-garonne.gouv.fr

Web : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/>